AVIS PUBLIC

Saint-Léonard
Montréal

ORDONNANCE NUMÉRO 2257, O-3
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 1er février 2021, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté l'ordonnance numéro 2257, O-3 intitulée : *Ordonnance pour accorder une réduction totale du tarif applicable pour les cours d'activités sportives et récréatives offerts en webdiffusion durant la session d'hiver 2021.*

Cette ordonnance entre en vigueur le 9 février 2021 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements.

Montréal, le 9 février 2021.

La Secrétaire d'arrondissement
Guylaine Champoux, avocate

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : montreal.ca/saint-leonard

>4034960.1